

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

*MUPRAS
RECEPTION*

Matricule : *3486*

Société : *RAM*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : *GOUAR MOHAMMED*

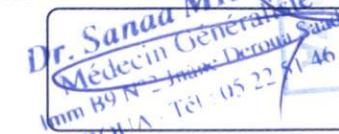
Date de naissance :

Adresse :

Tél. : *0668387993*

Total des frais engagés : Dhs

Cachet du médecin :



Date de consultation :

10 Janv 2023

Nom et prénom du malade : *Ayoub LATIMA* Age : *1960*

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Bioptopathie + Athénie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *Dezay*

Signature de l'adhérent(e) : *Cey*

Le : *10 Janv 2023*

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 JAN 2023	Centrale	-	# 150,00	Dr. Sanaa M. H. Al-Subaie Médecin Généraliste Imm. 80 N° 21 Dr. Sanaa M. H. Al-Subaie Médecin Généraliste 46 49 Sanaa M. H. Al-Subaie, Dentiste 46 49 Sanaa M. H. Al-Subaie, Dentiste 45 225 46 49
17 JAN 2023	Centrale	-	6	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
018 51 02 90 34 PHARMACIE REGIONALE 10, rue de l'Étoile, 78100 VILLEFRANCHE-SUR-ERIC 01 34 51 02 90 34	10-01-23	240,60
		115,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

~~Dr. Sanaa MHARZI~~

Médecine Générale
Diplômée de la Faculté
de Médecine et de Pharmacie
de Casablanca

Diplôme Universitaire en Diabétologie

Diplôme Universitaire de Nutrition
et Thérapeutiques Métaboliques

Suivi de Grossesse

ECHOGRAPHIE



الدكتورة سنا ام حارزي

الدلب العام

خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

دبلوم جامعي في أمراض السكري

دبلوم جامعي في التغذية وأمراض الأيض

متابعة الحمل

الفحص بالصدى

Date :

10 JAN 2023

Dr. Sanaa MHARZI
Médecin Généraliste
Imm. B9, Jnane Deroua
Tél. 05 22 51 46 49

Ayout

FATIMA

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Sanaa MHARZI
Imm. 94, Lot 2, 22514 DEROUA
Tél. 05 22 51 47 07

S.V

S.V

S.V

S.V

PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad SAIDI ELLOUN
Imm. 94, Lot 2, 22514 DEROUA
Tél. 05 22 51 47 07

23,00

Bonget Inofitol

1g 699

x 2 (j) Ap R

45,90

Trimedot Roche

48,70 1 Roche

x 2 (j) Ap R

4 Urimag B6

1 Acp x

240,60

عمراء 2 الشقة رقم 2 جنان الدروة دار السعادة الدروة

Imm B 9 Appt N°2 Jnane Deroua Dar Saada Deroua.

Tél. : 05 22 51 46 49

Dr. Sanaa MHARZI
Médecin Généraliste
Imm. B9, Jnane Deroua
Tél. 05 22 51 46 49



48170

122780

BOURGET INOSITOL®

PPV 23DH20

EXP 06/2025

LOT 26013 3

LOT : 8190

UT. AV : 04-27

P.P.V : 45 DH 90

ORDONNANCE

Deroua

le 17 JAN 2023

Dr. Sanaa MHARZI
Médecin Généraliste
Immeuble B9 N°2 Inaie Deroua Saida
Tél: 05 22 51 46 49
D.R.C.C.A Tél: 05 22 51 47 07

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad BEN BELLOUN
Imm. 94, Le 1er étage N°1 DEROUA
Tél: 05 22 51 47 07

57.80

Ayout

FATIMA

TORVA 10 mg.

1 fl 1 g le sur fl 2 ml



T : 115.60

LA PHARMACIE REGIONALE
Dr. Saad BEN BELLOUN
Imm. 94, Le 1er étage N°1 DEROUA
Tél: 05 22 51 47 07

Dr. Sanaa M
Médecin Gé

Immeuble B9 N°2 Inaie Deroua
Tél: 05 22 51 46 49
D.R.C.C.A Tél: 05 22 51 47 07

LOT : 1104
PER : 03/24
PPV : 57,80 DH

LOT : 1104
PER : 03/24
PPV : 57,80 DH